



■ À qui appartiennent les informations nominatives ?

Les données à caractère personnel sont souvent considérées à tort comme étant la "propriété" des personnes physiques qu'elles concernent ; mais il s'agit là d'une formulation trompeuse car il n'y a pas à proprement parler de propriété mais seulement un droit au contrôle du traitement de telles données, au regard de la loi Informatique et libertés. C'est d'autant plus ambigu que la plupart des conditions générales d'utilisation (CGU) des moteurs de recherche et de réseaux sociaux prévoient que les utilisateurs restent propriétaires des données déposées, mais s'accordent le droit de les utiliser afin d'améliorer les services. Une formulation volontairement vague qui ne définit pas précisément les limites de l'exploitation de vos données. Facebook va même jusqu'à s'accorder une licence d'utilisation non exclusive et gratuite sur les données publiées.



Par Maître Alain Bensoussan,
avocat spécialisé
en technologies
numériques
Retrouvez les
explications de
maître Bensoussan
en vidéo sur le site
www.microactuel.com